

SIXIÈME (20-06) assemblée ordinaire de l'année 2020 du conseil d'administration du Collège de Rimouski, tenue le mardi 16 juin 2020, à 17 h, par visioconférence.

PRÉLIMINAIRES

20-06.01 – VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

Mesdames Anna-Lisa Cone, Laura Lebel, Janice Lemoignan, Jocelynn Meadows et Karine Whitty; messieurs Raymond Lacroix (président), Karim Ait Yahia, Guillaume Baril, Gilles Blaquièrre; Alain Dion, François Dornier, Robin Lavoie et Michel Pineault.

Absences motivées : mesdames Joanie Dubé, Emma Francoeur et Ting Zhang; monsieur Pierre-Luc Michaud.

Absences non motivées : messieurs Serge Guay et Gino Pelletier.

Ont également assisté : mesdames Johanne Francoeur (secrétaire d'assemblée) Lyne Beaulieu (points 07 et 08), Vicky Boucher, Julie Gasse et Mélanie Leblanc.

Constatation du quorum et de la régularité de la séance du conseil d'administration

Monsieur Raymond Lacroix, président, souhaite la bienvenue aux membres.

Monsieur Alain Dion, coordonnateur du Syndicat des enseignantes et enseignants du Cégep de Rimouski (SEECR), informe le président et l'assemblée de la présence d'un groupe de représentantes et représentants du SEECR. Le groupe souhaite être entendu par les membres du conseil et demande qu'un point concernant les négociations en cours soit ajouté à l'ordre du jour.

20-06.02 – EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

- .01 – Vérification des présences
- .02 – Examen de l'ordre du jour
- .03 – Procès-verbal de la 5^e (20-05) assemblée du conseil d'administration : *pour adoption*
- .04 – Procès-verbaux 3^e (20-03), 4^e (20-04), 5^e (20-05) et 6^e (20-06) réunions 2020 du comité exécutif : *pour information*
- .05 – Période de questions (information, correspondance, communications)
- .06 – Mandat et principes directeurs encadrant la session d'automne 2020 : *pour adoption*
- .07 – Fondation du Cégep / Renouvellement de la lettre de garantie – Loterie voyages 2019-2020 : *pour adoption*
- .08 – Renouvellement de l'entente avec Skytech Communications inc. : *pour adoption*
- .09 – IMQ - Calendrier scolaire 2020-2021 : *pour adoption*
- .10 – Rapport de délégation du conseil d'administration à la DÉ pour les modifications mineures apportées au cours de l'année 2019-2020 aux calendriers scolaires des trois composantes du Collège de Rimouski : *pour information*
- .11 – Délégation temporaire du conseil d'administration à la Direction des études pour les modifications mineures apportées aux calendriers scolaires des trois composantes du Collège de Rimouski au cours de l'année 2020-2021 : *pour adoption*
- .12 – Nominations à la commission des études pour l'année 2020 -2021 : *pour adoption*
- .13 – Nomination au poste de directrice ou directeur des Ressources financières, matérielles et informationnelles : *pour adoption*
- .14 – Vacances et procédures de désignation des membres au Conseil d'administration: *pour information*

À la suite de l'examen de l'ordre du jour, Monsieur François Dornier demande l'ajout d'un point 05b), concernant le Programme Musique Jazz-pop. On convient également d'ajouter le point 05c), relatif aux négociations syndicales du personnel enseignant.

Il est PROPOSÉ par monsieur Karim Ait Yahia, APPUYÉ par madame Karine Whitty et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il est amendé.

20-06.03 – PROCÈS-VERBAL DE LA 5^E (20-05) ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

a) Adoption

Il est PROPOSÉ par madame Joceynn Meadows, APPUYÉ par monsieur Michel Pineault et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le procès-verbal de la 5e (20-05) assemblée du conseil d'administration soit adopté tel qu'il est présenté.

b) Suites

Aucune suite n'est donnée.

20-06.04 – PROCÈS-VERBAUX DES 3^E (20-03), 4^E (20-04), 5^E (20-05) ET 6^E (20-06) RÉUNIONS 2020 DU COMITÉ EXÉCUTIF

Les documents sont déposés pour information.

20-06.05 – PÉRIODE DE QUESTIONS (INFORMATION, CORRESPONDANCE, COMMUNICATIONS)

a) Pandémie de la COVID-19 – État de la situation

Monsieur François Dornier, directeur général, informe les membres de la situation actuelle du Collège au regard de la pandémie. Il explique que les préparatifs pour la rentrée vont bon train et que le plan d'action du Collège pour un retour en mode hybride (virtuel et présentiel) a été conçu de façon à pouvoir réagir rapidement si une nouvelle éclosion de COVID-19 forçait à nouveau la fermeture des établissements scolaires. Il ajoute que l'annonce faite par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) ce matin voulant que le retour en classe se fasse à temps complet n'aura pas d'incidence sur le plan élaboré par le Collège. Il souligne toutefois la fatigue du personnel enseignant qui a dû s'adapter au contexte et mentionne qu'un retour en classe, à temps plein, pourrait exiger davantage de ressources humaines.

Monsieur Dornier se dit également préoccupé par les répercussions de la pandémie sur la santé financière du Collège et s'interroge à propos de la participation de 22 M\$ annoncée par le MEES. Il estime que ce montant ne sera pas suffisant pour éponger les dépenses appréciables engendrées par la pandémie de même que les pertes de revenus découlant de celle-ci. Il souhaite que des fonds additionnels soient rapidement mis à la disposition des Cégeps et s'inquiète du silence du Ministère à ce sujet. En réponse à une intervention concernant la réclamation au ministère des coûts reliés à la pandémie, Monsieur Dornier souligne que tous les coûts inhérents à la COVID-19 sont systématiquement inventoriés dans un compte prévu à cet effet.

b) Programme de Musique Jazz-pop

Ce point a été ajouté à l'ordre du jour à la demande de monsieur François Dornier qui commente le communiqué de presse émis par le Cégep le 12 juin dernier, annonçant la décision du Cégep de suspendre les admissions en Musique Jazz-pop pour l'an prochain.

Il explique que la survie du programme est fragilisée en raison d'une problématique récurrente dans la formule de calcul attribuant les ressources enseignantes. Cette formule n'est pas adaptée à la réalité du programme puisqu'elle ne prend pas en compte le parcours atypique des étudiantes et étudiants musiciens dont la formation s'échelonne sur plus de deux années. Monsieur Dornier souligne que des discussions ont été amorcées avec le ministère, que des solutions ont été retenues et qu'il est prévu d'y travailler dès le début de l'automne afin de consolider la structure du programme Musique Jazz-pop et d'en assurer la continuité de façon définitive. On mentionne que le Programme Musique Jazz-pop bénéficie du soutien régional et que l'ensemble de la population, incluant les enseignantes et les enseignants du Cégep et du Conservatoire de musique de Rimouski, se mobilise afin de le conserver.

c) Négociations syndicales du personnel enseignant

Ce point a été ajouté à l'ordre du jour à la demande de Monsieur Alain Dion, coordonnateur du SEECR.

L'assemblée accueille les invités qui, par leur présence, souhaitent informer le conseil des enjeux du renouvellement de leur convention collective et sensibiliser ses membres aux problématiques auxquelles sont confrontés les syndiqués de l'enseignement qui sont sans contrat de travail depuis le 31 mars 2020.

Monsieur Dion rappelle leurs principales revendications : l'allègement de la tâche enseignante, l'ajout de ressources supplémentaires, l'amélioration des conditions de travail, la conciliation famille-travail et la reconnaissance de l'expertise disciplinaire et de l'autonomie professionnelle du personnel enseignant. Par ailleurs, les enseignantes et enseignants estiment que l'enseignement à distance, qui alourdit de façon substantielle la tâche des enseignantes et enseignants, devrait faire l'objet d'un point de la convention.

Monsieur Dion s'adresse ensuite au président du conseil, monsieur Raymond Lacroix, pour solliciter son appui au SEECR en interpellant les instances qui régissent les cégeps afin de faire avancer ce dossier. Il termine en remerciant l'assemblée de son écoute attentive. Monsieur Lacroix conclut en remerciant à son tour Monsieur Dion et ses collègues de leur présence.

ADMINISTRATION

20-06.06 – MANDAT ET PRINCIPES DIRECTEURS ENCADRANT LA SESSION D'AUTOMNE 2020 : POUR ADOPTION

Monsieur François Dornier, directeur général, présente le point. Il explique à l'assemblée les quatre (4) principes directeurs qui serviront de cadre de référence à la préparation de la rentrée d'automne par les Directions du Collège.

On s'interroge sur la pertinence de reformuler la résolution afin d'y intégrer l'éventualité d'un retour à la normale. Monsieur Dornier rappelle que le but de la résolution est de donner au Collège la marge de manœuvre nécessaire pour s'adapter aux différents changements qui pourraient survenir pendant la pandémie, incluant un retour à la normale. S'ensuivent plusieurs interventions d'où il ressort que chaque composante du Collège a sa réalité, que des balises sont essentielles pour organiser le trimestre et que l'expérience étudiante demeure au centre de toutes les préoccupations.

Le Collège de Rimouski, constitué du Cégep, de l'IMQ et du CMEC, est fermé depuis le 16 mars 2020 sur instruction du gouvernement du Québec. Cette situation due à l'urgence sanitaire mondiale provoquée par l'écllosion de COVID-19 est appelée à perdurer et aussi à perturber la session d'automne 2020.

Considérant les enjeux importants liés à la formation de nos étudiantes et étudiants de même que l'importance de veiller à la santé et à la sécurité de l'ensemble de la communauté collégiale, le Collège de Rimouski doit dès maintenant prendre les actions appropriées afin de pouvoir conduire l'ensemble de ses activités d'automne en utilisant des approches alternatives qui privilégient les activités pédagogiques et administratives à distance.

CONSIDÉRANT l'urgence sanitaire engendrée par la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT l'obligation du Collège de mettre en place les règles sanitaires prescrites par l'Agence de la santé publique du Canada et le Ministère de la Santé et des Services sociaux et d'en assurer le respect;

CONSIDÉRANT l'éventualité d'une deuxième vague de propagation de la COVID-19 à la fin de l'été 2020;

CONSIDÉRANT l'importance pour la direction du Collège de veiller à la santé et à la sécurité de son personnel et de sa clientèle étudiante en minimisant les risques inhérents à une nouvelle écloison;

CONSIDÉRANT la mission du Collège d'assurer la réussite de ses étudiantes et ses étudiants en maintenant une bonne qualité d'enseignement et une expérience collégiale stimulante;

CONSIDÉRANT la nécessité pour le Collège d'avoir l'aval de son conseil d'administration pour réaliser le présent mandat et les principes directeurs qui le régissent;

CONSIDÉRANT que la direction du Collège s'engage à produire une reddition de compte qui sera déposée au Conseil d'administration au début de l'année 2021;

Il est PROPOSÉ par madame Jocelynn Meadows, APPUYÉ par monsieur Michel Pineault et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le mandat et les principes directeurs encadrant la session d'automne 2020 du Collège de Rimouski tel que présenté.

20-06.07 – FONDATION DU CÉGEP / RENOUELEMENT DE LA LETTRE DE GARANTIE – LOTERIE VOYAGES 2019-2020 : POUR ADOPTION

Madame Lyne Baulieu, directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles, présente le point.

Dans le cadre de ses initiatives annuelles de financement, la Fondation du Cégep de Rimouski a renouvelé l'activité Loterie Voyages à l'automne 2019. La lettre de garantie relative à l'édition 2019 -2020 de la Loterie Voyages doit être prolongée en raison des trois (3) derniers tirages qui n'ont pu être effectués aux dates prévues, et ce, en raison de la pandémie qui sévit.

À la demande de la Régie des alcools, des courses et des jeux, le centre financier Desjardins doit s'engager à modifier la date d'échéance de la lettre de garantie actuellement en vigueur jusqu'au 31 octobre 2021 afin que la Fondation puisse procéder aux trois (3) derniers tirages de l'édition de loterie citée précédemment.

Quant au centre financier Desjardins, il accepte de prolonger de trois (3) mois la durée de validité de la lettre de garantie de 23 500 \$ signée le 3 juillet 2019, en faveur de la Régie des alcools, des courses et des jeux. Cette prolongation est toutefois conditionnelle à l'obtention d'une confirmation écrite du Cégep de Rimouski attestant qu'il accepte la modification à la lettre de garantie et que son cautionnement spécifique signé le 3 juillet 2019 s'appliquera à ladite modification.

CONSIDÉRANT la nécessité de prolonger de trois (3) mois la lettre de garantie de 23 500 \$, signée le 3 juillet 2019, en faveur de la Régie des alcools, des courses et des jeux pour la Loterie voyages 2019-2020, en raison de la pandémie;

CONSIDÉRANT que le Cégep de Rimouski doit :

- autoriser le centre financier Desjardins à modifier la lettre de garantie de 23 500 \$ signée le 3 juillet 2019, en faveur de la Régie des loteries, des courses et des jeux de telle sorte qu'elle soit en vigueur jusqu'au 31 janvier 2022, soit jusqu'à 18 mois après la date des trois derniers tirages de l'édition 2019-2020;
- autoriser la modification du cautionnement spécifique à la lettre de garantie signée le 3 juillet 2019.

Il est PROPOSÉ par madame Janice Lemoignan, APPUYÉ par madame Laura Lebel et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le directeur général, monsieur François Dornier, à signer les documents afférents et de prendre acte du fait que la lettre de garantie pour la Loterie Voyages 2019-2020 sera en vigueur jusqu'au 31 janvier 2022.

20-06.08 – RENOUELEMENT DE L'ENTENTE AVEC SKYTECH COMMUNICATIONS INC. : POUR ADOPTION

Madame Lyne Baulieu, directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles, présente le point.

On demande que le Comité exécutif soit prévenu s'il advenait qu'un fournisseur s'objecte à l'adjudication du contrat de gré à gré suite à la publication de l'entente avec Skytech Communication inc. sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO). On souhaite également que soit précisé le contenu des licences fournies par Skytech Communication inc. Madame Beaulieu propose de présenter aux membres, un schéma représentant les modules contenus dans l'offre multisecteur de Skytech Communication inc. lors de la prochaine assemblée du conseil.

On s'enquiert également du bien-fondé de renouveler l'entente avec Skytech Communication inc. pour une période de cinq (5) ans alors que le délai requis à Collecto pour faire un appel d'offres pour l'achat regroupé d'un progiciel de gestion intégrée (PGI) est de quatre (4) ans. Madame Beaulieu explique que cette décision a été prise par prudence de façon à donner au Collège la marge de manœuvre nécessaire dans l'éventualité où le progiciel offert par Collecto connaîtrait des problèmes avec l'un ou l'autre de ses modules pendant la première année d'utilisation. Ces précisions fournies, les membres conviennent qu'un compte rendu faisant état de l'avancement des démarches de Collecto dans ce dossier fasse l'objet d'une présentation annuelle au conseil.

En 2014, le Cégep de Rimouski faisait l'acquisition de Clara pédagogie. Le système de Gestion pédagogique (GP) développé par l'équipe du Service des technologies de l'information (STI) nécessitait un travail de programmation important pour sa mise à jour. Une analyse rigoureuse des applications disponibles sur le marché avait permis de retenir la proposition de Skytech Communications inc. Le Cégep avait déjà quelques modules du fournisseur notamment celui de la paye, du système comptable et d'Omnivox. La communication entre les différents modules développés par Skytech Communications inc. s'avérait un avantage indéniable pour le collège.

En 2019, la Fédération des cégeps a amorcé une démarche afin d'évaluer la pertinence de doter le réseau des cégeps d'un outil commun tant pour sa gestion financière que pour sa gestion pédagogique. Collecto a alors supervisé un avis d'intérêt auprès de différentes entreprises afin d'identifier les acteurs du marché qui pourraient répondre aux besoins identifiés. À la suite de cette démarche, la Fédération des cégeps a de nouveau sollicité les services de Collecto afin de mener une collecte de mandats pour la réalisation d'un dossier d'opportunité (DO) et d'un dossier d'affaires (DA) desquels découlera l'identification de la solution pour l'acquisition regroupée d'un progiciel de gestion intégrée (PGI). Près de quarante (40) cégeps ont répondu à l'appel. La durée des travaux entourant la livraison du nouvel outil est estimée à environ quatre (4) années : dossier d'opportunité, dossier d'affaires et appel d'offres éventuel.

Le Cégep de Rimouski doit renouveler son entente de gré à gré avec Skytech Communications inc. pour la durée des travaux entourant le nouveau PGI. Un appel d'offres public dans un tel contexte ne favoriserait pas l'intérêt public puisque le processus mené à terme par Collecto s'inscrit dans une démarche d'achat regroupé qui respecte la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) et la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles* (LGRI) et qu'un appel d'offres public pour le changement d'outils de gestion tant pédagogiques que financiers impliquerait des coûts financiers et humains importants.

CONSIDÉRANT les travaux menés par Collecto pour doter le réseau collégial d'un progiciel de gestion intégrée (PGI);

CONSIDÉRANT que le Cégep de Rimouski fait partie des quarante (40) cégeps engagés dans cette démarche;

CONSIDÉRANT que la période de renouvellement de l'entente avec Skytech Communications inc. couvre la durée des travaux estimée par Collecto pour livrer le nouveau PGI;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres dans le contexte actuel, qu'est la pandémie de la COVID-19, ne favoriserait pas l'intérêt du public;

Une demande de vote est formulée. Résultat du vote : pour : 10, abstention : 3.

Il est PROPOSÉ par monsieur Gilles Blaquière, APPUYÉ par madame Janice Lemoignan et RÉSOLU PAR LA MAJORITÉ d'autoriser le Cégep de Rimouski à renouveler de gré à gré son entente de services avec Skytech Communications inc. pour une période de cinq (5) ans et. La valeur du contrat s'élève à 254 676,77 \$ pour l'an 1. Ce montant sera majoré annuellement selon l'indice des prix à la consommation (IPC). En somme, la valeur de l'entente 1 273 383,85 \$ plus les majorations de l'IPC.

20-06.09 – INSTITUT MARITIME DU QUÉBEC (IMQ) / CALENDRIER SCOLAIRE 2020-2021 : POUR ADOPTION

Madame Jocelynn Meadows, directrice des Études, signale que le nom et le titre de la personne responsable du dossier apparaissant dans le projet de résolution soumis à l'assemblée sont erronés. On convient d'apporter les corrections demandées. Madame Meadows poursuit avec la présentation du point.

Au printemps de chaque année, le conseil d'administration doit approuver et présenter au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur un calendrier scolaire qui précise le déroulement des activités pédagogiques pour la prochaine année scolaire à l'enseignement régulier à l'Institut maritime du Québec, composante du Collège de Rimouski.

Le nouveau Régime des études collégiales précise que le Collège doit organiser, au cours de l'année scolaire, au moins deux trimestres comportant chacun un minimum de 82 jours consacrés aux cours et à l'évaluation.

CONSIDÉRANT les résultats des consultations effectuées;

CONSIDÉRANT les exigences du Régime des études collégiales relativement à l'élaboration du calendrier scolaire;

CONSIDÉRANT les recommandations de la rencontre Cégep/Syndicat (RCS);

Il est PROPOSÉ par madame Karine Whitty, APPUYÉ par monsieur Guillaume Baril et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le calendrier scolaire 2020-2021 de l'Institut maritime du Québec, composante du Collège de Rimouski, tel qu'il a été présenté.

20-06.10 – RAPPORT DE DÉLÉGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À LA DIRECTION DES ÉTUDES POUR LES MODIFICATIONS MINEURES APPORTÉES AU COURS DE L'ANNÉE 2019-2020 AUX CALENDRIERS SCOLAIRES DES TROIS COMPOSANTES DU COLLÈGE DE RIMOUSKI : POUR INFORMATION

Madame Jocelynn Meadows, directrice des Études, présente les modifications apportées aux calendriers scolaires des trois composantes (Cégep, CMEC et IMQ) pour l'année 2019-2020. Se référant au document déposé à l'attention des membres, elle explique que les calendriers de la session d'hiver 2020 des trois composantes ainsi que celui de la session d'automne du Cégep ont fait l'objet de modifications majeures, rendues nécessaires suite à l'écllosion de la COVID-19.

20-06.11 – DÉLÉGATION TEMPORAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À LA DIRECTION DES ÉTUDES POUR LES MODIFICATIONS MINEURES APPORTÉES AUX CALENDRIERS SCOLAIRES DES TROIS COMPOSANTES DU COLLÈGE DE RIMOUSKI AU COURS DE L'ANNÉE 2020-2021 : POUR ADOPTION

Madame Jocelynn Meadows, directrice des Études, présente le point.

Lorsqu'ils sont constitués, les calendriers scolaires des trois composantes sont adoptés par le conseil d'administration. Après leur adoption, il arrive régulièrement, en cours d'année, que des modifications doivent y être apportées en raison, par exemple, d'intempéries, d'élections ou de grève, et ce, dans le but que soient respectées les exigences ministérielles.

L'adoption des calendriers scolaires modifiés en cours d'année est complexe étant donné la fréquence des rencontres du conseil d'administration. En effet, la plupart du temps, les modifications sont entérinées après leur mise en application. Dans ce contexte, il est souhaitable que la Direction des études puisse adopter elle-même les modifications mineures apportées aux calendriers scolaires en cours d'année.

CONSIDÉRANT la fréquence des amendements à apporter aux calendriers scolaires des trois composantes du Collège de Rimouski;

CONSIDÉRANT le nombre de séances du conseil d'administration fixées à l'agenda;

CONSIDÉRANT l'importance de faire rapidement les modifications requises afin de répondre aux imprévus en tenant compte des besoins des programmes;

CONSIDÉRANT qu'à la fin de l'année scolaire, la Direction des études informera le Conseil d'administration de l'ensemble des modifications apportées aux calendriers de chacune des composantes du Collège par le biais d'un rapport de délégation;

Il est PROPOSÉ par madame Laura Lebel, APPUYÉ par monsieur Robin Lavoie et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de déléguer temporairement à la Direction des études le pouvoir d'adopter des modifications mineures apportées aux calendriers scolaires des trois composantes du Collège de Rimouski au cours de l'année 2020 -2021.

20-06.12 – NOMINATIONS À LA COMMISSION DES ÉTUDES POUR L'ANNÉE 2020-2021 : POUR ADOPTION

Madame Jocelynn Meadows, directrice des Études, présente le point

Le Règlement relatif à la composition, au mandat et au fonctionnement de la commission des études (Règlement n° 94-01.1, catégorie E-15 du Cahier de gestion) détermine la composition de la commission des études de même que la durée des mandats.

Des mandats prennent fin en juin 2020 et certains mandats se terminant en juin 2021 étaient toujours à pourvoir. La nomination de nouveaux représentants (pour un mandat d'une durée de deux ans ou moins) est donc requise. Le conseil d'administration doit donc procéder à la nomination des nouveaux représentants.

CONSIDÉRANT les postes à pourvoir et les consultations effectuées en vertu de l'article 3 du Règlement relatif à la composition, au mandat et au fonctionnement de la commission des études (Règlement n° 94-01.1, catégorie E-15 du Cahier de gestion);

Il est PROPOSÉ par monsieur Michel Pineault, APPUYÉ par monsieur Alain Dion et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de nommer les personnes suivantes pour siéger à la commission des études pour l'année scolaire 2020-2021 :

- Un cadre à la Direction des études : Monsieur Kurt Vignola
- Enseignante ou un enseignant responsable de programme - secteur technique :
Madame Josée Ruest

- Enseignante ou un enseignant – Formation continue : Monsieur Rémy Villeneuve
- Enseignante ou un enseignant – Formation commune : Monsieur Martin Pelletier

20-06.13 – NOMINATION AU POSTE DE DIRECTRICE OU DIRECTEUR DES RESSOURCES FINANCIÈRES, MATÉRIELLES ET INFORMATIONNELLES : POUR ADOPTION

Monsieur François Dornier, directeur général, fait une brève présentation du parcours professionnel de madame Marie-Josée Proulx et mentionne que sa candidature a fait l'objet d'une décision unanime du Comité de sélection. Il précise également que Madame Proulx entrera en fonction le 10 août 2020.

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles, annonçait le 18 février dernier son départ à la retraite. Toutefois, considérant le contexte actuel, la date de son départ reste à confirmer.

Monsieur Dornier propose *had hoc* une motion de félicitations et de remerciements à madame Lyne Beaulieu pour son apport appréciable au Collège de Rimouski.

Afin d'amorcer le processus de dotation du poste en question, l'offre d'emploi fut publiée le 27 avril dernier et le comité de sélection, créé conformément à l'article 11.4, paragraphe « g » de la *Politique de dotation en ressources humaines* (catégorie D-7 du Cahier de gestion), procéda ensuite à des entrevues.

Au terme du processus de sélection, le comité est parvenu de façon unanime à faire une recommandation.

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de madame Lyne Beaulieu;

CONSIDÉRANT les règles de la *Politique de dotation en ressources humaines* (catégorie D-7 du Cahier de gestion) ainsi que celles de la *Politique locale de gestion concernant le personnel-cadre* (catégorie D-4 du Cahier de gestion);

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de sélection;

Il est PROPOSÉ par monsieur François Dornier, APPUYÉ par monsieur Alain Dion et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder à la nomination de madame Marie-Josée Proulx au poste de directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles.

20-06.14 – VACANCES ET PROCÉDURES DE DÉSIGNATION DES MEMBRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION : POUR INFORMATION

À la demande de monsieur François Dornier, directeur général, ce point est retiré de l'ordre du jour de la présente séance. Sa présentation est reportée à l'automne 2020.

Il est PROPOSÉ par monsieur François Dornier, APPUYÉ par madame Karine Whitty et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de retirer le point CA 20-06.14 de l'ordre du jour.

AFFAIRES DIVERSES

Monsieur Alain Dion demande la parole au président. Celui-ci accepte. Monsieur Dion explique que, son mandat au sein du conseil d'administration du Collège étant terminé, il souhaite dire quelques mots à l'assemblée. Il salue d'abord l'ouverture et l'intérêt constant démontré par les membres du conseil au regard des nombreux dossiers qui lui sont présentés. Il fait également part à l'assemblée de son appréciation d'avoir eu l'opportunité de travailler en collaboration avec messieurs Raymond Lacroix et François Dornier. En retour Monsieur Dornier mentionne que, même lors de divergence de points de vue, les échanges avec monsieur Dion furent constamment empreints de respect. Monsieur Lacroix souligne à son tour l'approche constructive et cordiale dont a fait preuve Monsieur Dion tout au long de son mandat. L'assemblée accueille chaleureusement ces interventions.

Monsieur François Dornier annonce à l'assemblée qu'un budget révisé sera présenté lors de la prochaine séance du conseil prévue au mois de septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, il est PROPOSÉ par madame Jocelynn Meadows, appuyé par madame Janice Lemoignan et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit levée.

La séance est levée à 19 h 30

président

secrétaire d'assemblée